

## Accueil des urgences civiles, référés et requêtes :

- du lundi 9 avril au vendredi 11 mai 2018

- à compter du lundi 14 mai 2018

(MAJ : 22 mars 2018)

	Du lundi 9 avril au vendredi 13 avril 2018  Lieu : Cité	Du lundi 16 avril au vendredi 27 avril 2018 (service allégé)  Lieu : Tribunal de Paris	Du lundi 30 avril au vendredi 11 mai 2018 (service adapté) <u>et à compter du 14 mai 2018</u>  Lieu : Tribunal de Paris
<b>Accueil des référés (référés ordinaires et référés à heure indiquée)</b>	- <i>le lundi 9 avril 2018</i> : dans l'actuel bureau d'accueil du service des référés  - <i>du mardi 10 avril au vendredi 13 avril 2018</i> : en salle de réunion (à gauche en entrant dans l'atrium de Belleyme)	Tous les jours au 1er étage, bureau des référés, aux horaires d'ouverture du greffe	Tous les jours au 1er étage, bureau des référés, aux horaires d'ouverture du greffe
<b>Accueil des requêtes présidentielles (hors requêtes spécialisées)</b>	Dans l'actuel bureau du greffe des requêtes (bureau 1M05) situé en face du secrétariat de la présidence	Tous les jours au 1er étage, bureau des requêtes, à partir de 13h30  <i>Nota : en dehors de ces horaires, les requêtes pourront être déposées au bureau des référés au 1er étage</i>	Tous les jours au 1er étage, bureau des requêtes, à partir de 13h30  <i>Nota : en dehors de ces horaires, les requêtes pourront être déposées au bureau des référés au 1er étage</i>
<b>Accueil des requêtes spécialisées : autorisation d'assigner à jour fixe</b>	Dans l'actuel bureau du greffe des requêtes (bureau 1M05) situé en face du secrétariat de la présidence	Tous les jours à l'accueil des avocats par le greffe au 6ème étage, aux horaires d'ouverture de l'accueil	Au greffe des chambres concernées
<b>Accueil des requêtes spécialisées : autorisation d'assigner à jour fixe devant les 1-4 et 3ème chambres</b>	- 3ème chambre : greffe de la 3ème chambre - 1-4 : greffe de la 1-4		
<b>Accueil des requêtes en saisie-contrefaçon</b>	Greffe de la 3ème chambre (pratique actuelle)		

		Du lundi 9 avril au vendredi 13 avril 2018  Lieu : Cité	Du lundi 16 avril au vendredi 27 avril 2018 (service allégé)  Lieu : Tribunal de Paris	Du lundi 30 avril au vendredi 11 mai 2018 (service adapté) et à compter du 14 mai 2018  Lieu : Tribunal de Paris	
<b>Accueil des autres requêtes spécialisées</b>	<i>exequatur</i>	accueil du service des référés (pratique actuelle)	Tous les jours à l'accueil des avocats par le greffe au 6ème étage, aux horaires d'ouverture de l'accueil	Tous les jours à l'accueil des avocats par le greffe au 6ème étage, aux horaires d'ouverture de l'accueil	
	<i>demandes d'exécutoires du bâtonnier</i>	BOC (pratique actuelle)			
	<i>procédures collectives</i>	Greffe de la 1-3 (pratique actuelle)			
	<i>envoi en possession</i>	BOC (pratique actuelle)			
	<i>arbitrage judiciaire</i>	BOC (pratique actuelle)			
	<i>désignation d'un mandataire de justice représentant la personne morale poursuivie pénalement</i>	Greffe du service des administrateurs et séquestres (pratique actuelle)			Greffe du service des administrateurs et séquestres (6ème étage)
	<i>administrateurs et séquestres</i>	Greffe du service des administrateurs et séquestres (pratique actuelle)			Greffe du service des administrateurs et séquestres (6ème étage)
<b>Accueil des requêtes JEX</b>	En salle d'audience du JEX, tous les jours de 9h30 à 11h30	Mardi 17 avril, vendredi 20 avril, lundi 23, mercredi 25 avril, vendredi 27 avril 2018, le matin à 9h30, bureau des requêtes au 1er étage	Lundi 30 avril, mercredi 2 mai, vendredi 4 mai, lundi 7 mai, mercredi 9 mai, vendredi 11 mai 2018, le matin à 9h30, bureau des requêtes au 1er étage  À compter du 14 mai 2018 : tous les jours au 1er étage, bureau des requêtes, à partir de 9h30		
<b>Accueil des urgences JAF</b>	Assuré tous les matins au greffe central du pôle famille, de 9h30 à 11h30	Assuré tous les matins au greffe central du pôle famille situé au 6ème étage, de 9h30 à 11h30	Assuré tous les matins au greffe central du pôle famille situé au 6ème étage, de 9h30 à 11h30		

## Liste des accueils du tribunal de Paris :

- Rez-de-chaussée :
- Accueil directionnel (délivrant les badges d'accès provisoire)
  - SAUJ civil (accueil des justiciables)
  - SAUJ pénal (accueil des justiciables)
  - Accueil BAJ (bureau d'aide juridictionnelle)
  - Accueil RAD (relais d'accès au droit) (adossé au BAJ)
  - Accueil BAV (Bureau d'aide aux victimes)
  - Accueil permanence pénale du Barreau
  - Accueil consultations juridiques gratuites du Barreau
  - Avocats toque vestiaire
- 1<sup>er</sup> étage :
- Service de la protection des majeurs du tribunal d'instance
  - Accueil des requêtes (requêtes présidentielles et requêtes JEX)
  - Accueil des référés
  - Accueil contrôle judiciaire
  - Accueil PAD (point d'accès au droit)
  - Permanence des huissiers en matière pénale
  - Permanence des huissiers en matière civile
  - Accueil Régie
  - Accueil BEX et Trésor Public
- 3ème étage (Bastion) :
- sections P12/P4 du parquet
- 6ème étage :
- Accueil des avocats par la juridiction
  - Accueil des saisies immobilières
  - Accueil des administrateurs et séquestres
  - Permanence du service des affaires familiales
- 6ème étage (Bastion) :
- Service des scellés